

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.	Numéro de permis 2000112	Date d'inspection Le 01 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie au Bourgeonnet		Numéro de téléphone (506) 658-4607	
Adresse 67 Ragged Point Road Saint John NB E2K 5C3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kelsey Colford		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	10(7)	03 août 2022	27 juil. 2022
Nous avons observé les enfants en bas âge (moins que 24 mois) mélangés avec les autres groupes d'âge, seulement sur le terrain de jeu. Un plan doit être établi pour s'assurer que les groupes ne seront pas mélangés à l'avenir, soit en créant un horaire ou soit en divisant le terrain de jeu. La directrice a dit que « : pour les 2 ans pour l'instant nous allons les mettre du côté des 3-4 ans »			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	10 août 2022	19 août 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Le ministère du Développement social a retourné la vérification sans contravention le 19 août 2022.			
31(8) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge et à des enfants d'un autre groupe d'âge : a) ou bien est pourvue d'une aire séparée destinée aux enfants en bas âge; b) ou bien est utilisée à des moments différents par les enfants en bas âge et les enfants d'un autre groupe d'âge.	31(8)	27 juil. 2022	27 juil. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Nous avons observé les enfants en bas âge (moins que 24 mois) mélangés avec les autres groupes d'âge, seulement sur le terrain de jeu. Un plan doit être établi pour s'assurer que les groupes ne seront pas mélangés à l'avenir, soit en créant un horaire ou soit en divisant le terrain de jeu. La directrice a dit que « : pour les 2 ans pour l'instant nous allons les mettre du côté des 3-4 ans »			

Commentaires généraux

Tout est maintenant conforme. Je recommande le renouvellement du permis.

original signé par
Kelsey Colford

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 01 septembre 2022

Date

original signé par
France Dargavel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 septembre 2022

Date